

**30
ans**

**Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne**



3

Préface

30 ans. Trente ans que le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) lutte auprès des plus vulnérables et les accompagne dans le rétablissement et la reconnaissance de leurs droits, bafoués par un fléau qui est très souvent ignoré : celui de l'asservissement par le travail. Depuis sa création, ce sont désormais 1167 personnes qui ont bénéficié de notre soutien.

Il y a cinq ans, en 2019, nous célébrions déjà un anniversaire symbolique : celui de nos 25 ans. Que de chemin parcouru depuis. Nous nous sommes dotés de nouveaux locaux (bien qu'ils soient rapidement devenus trop étroits !), d'un nouveau site internet, d'un outil informatique sur mesure pour le suivi des accompagnements ; nous avons mené notre première action extra-européenne via un projet de formation au Maroc sur 5 ans ; notre Conseil d'administration a été rejoint par de nouveaux membres ; notre équipe opérationnelle s'est élargie, nous permettant de répondre toujours mieux aux besoins des personnes victimes, mais également de consacrer plus de temps à nos actions de communication, de sensibilisation, de formation et de plaidoyer.

Cette démarche, qui se veut globale contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, a été réaffirmée dans notre projet associatif 2024-2028, dont les grandes lignes sont présentées dans ce livret.

Si les besoins restent nombreux et que nous nous sentons parfois seuls face à l'immensité de la tâche, notre ambition et notre exigence ne faiblissent pas. Elles sont portées par notre équipe, notre Conseil d'administration, nos bénévoles, nos partenaires, ainsi que bien sûr les personnes que nous accompagnons, pour qui nous continuerons à mener notre combat pour les droits et la dignité.

Mona Chamass
Directrice

Franceline Lepany
Présidente

Notre histoire

Alors qu'elle enquêtait sur le meurtre d'une jeune domestique marocaine à Londres, Dominique Torrès, journaliste française, fait une découverte des plus troublantes : les pratiques esclavagistes perdurent et ce au cœur du territoire français. Très vite, elle est rejointe par Sylvie O'Dy et d'autres membres fondateurs. En avril 1994, les prémices du Comité Contre l'Esclavage Moderne se concrétisent alors autour de ce petit groupe de journalistes, avocats, chefs d'entreprise, retraités qui se heurtent rapidement à l'incrédulité générale et à l'indifférence des pouvoirs publics et de l'opinion.

4

Ces histoires paraissent lointaines ; personne ne veut croire à l'existence, en France, de personnes en situation rappelant l'esclavage, enfermées, privées d'identité, contraintes à des horaires de travail exorbitants, subissant des violences physiques et psychologiques.

Par deux fois, le CCEM a intenté des recours victorieux devant la Cour européenne des droits de l'Homme, créant ainsi la première jurisprudence en la matière en Europe. 30 ans plus tard, l'équipe continue sa mission de cœur : l'accueil et l'accompagnement des victimes. Parallèlement, l'équipe grandit, jusqu'à rassembler aujourd'hui 11 salariées, chargées d'accompagner entre 250 et 300 personnes par an.

Notre ambition est la disparition de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne. En attendant, nous continuons notre action auprès des victimes, pour défendre leurs droits et les accompagner vers la reconstruction.

1994

Création du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

1996

Diffusion au journal télévisé de France 2 de la libération de Mehret, première victime accompagnée par le CCEM

1999

1er procès devant le tribunal correctionnel de Paris

2000

Ouverture d'un appartement d'urgence sécurisé pour femmes

2001

Lancement mission d'information parlementaire sur l'esclavage et la traite des êtres humains, sur la mobilisation

Notre vision et nos valeurs

Le Comité Contre l'Esclavage Moderne se bat pour un monde sans esclavage contemporain, où la traite des êtres humains est éradiquée et où la dignité et les droits de chaque personne seraient respectés. Notre action vise à rendre visible l'invisible en sortant les victimes de l'exploitation, en les accompagnant vers l'accès à leurs droits sociaux, administratifs et juridiques, tout en agissant contre l'impunité des auteurs.

Dignité

Nous œuvrons pour le respect de l'humanité de chaque individu ainsi que de ses droits fondamentaux



Justice

Nous sommes attachés à et guidés par des idéaux et principes de justice et d'éthique dans toutes nos actions et décisions



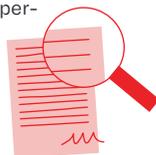
Dialogue

Nous favorisons la coopération avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour renforcer notre impact et promouvoir notre combat ainsi que nos valeurs



Expertise

Nous nous appuyons sur nos connaissances, pratiques et expertises, développées au cours des années, pour mener avec exigence et efficacité notre action de lutte contre la traite



Persévérance

Portés par nos idéaux et la détermination des personnes accompagnées, nous sommes pleinement investis sur chaque dossier et globalement, dans notre long combat pour un monde sans esclavage moderne



5

de la
information
ire sur
moderne
des être
uite à la
n du CCEM

2003

Adoption de la première loi française réprimant la traite des êtres humains

2005

1ère condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), sur un dossier du CCEM

2009

Participation aux travaux de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme sur la traite et l'exploitation des êtres humains

2010

1ère condamnation au visa de l'infracton de traite à des fins d'exploitation par le travail au niveau français, dans une affaire portée par le CCEM

Nos missions

Le CCEM se donne comme objectif de combattre l'invisible, la traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation par le travail et d'accompagner les personnes qui en sont victimes vers leur reconstruction.

Son travail s'organise ainsi autour de quatre missions principales :

• **Identifier et accueillir les victimes**

• **Sensibiliser et former les publics**

6

• **Accompagner les victimes sur les plans psycho-social et juridique**

• **Plaider aux niveaux national et international pour l'application effective des législations et toute réforme protectrice des personnes**

2012

- 2ème condamnation de la France par la CEDH, sur un dossier du CCEM
- Création de la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (Miprof)
- Nomination sur décret du CCEM au Comité d'orientation de la Miprof

2013

- Adoption de la Loi d'août 2013 réprimant la traite des êtres humains

2014

- Participation à l'élaboration du 1er Plan national de lutte contre la traite

2016

- Observations au groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre du 2ème cycle d'évaluation de la France

2017

- Observations au groupe d'experts de l'OCDE sur la traite des êtres humains dans le cadre de

Nos pôles d'action

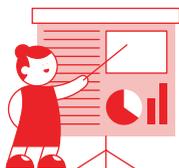
Pôle identification & accueil

Porte d'entrée de l'association via laquelle s'exprime l'expertise du CCEM en matière d'identification. En lien avec les partenaires de terrain et les particuliers nous sollicitant.



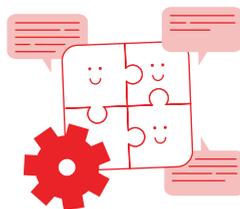
Pôle plaidoyer

Enfin, le CCEM alerte les décideurs politique et évaluateurs nationaux et internationaux pour toujours plus de protection des victimes.



Pôle sensibilisation et formation

Le CCEM intervient auprès du jeune et grand public, ainsi qu'auprès et avec les professionnels pour, faire connaître le phénomène de l'esclavage moderne et sensibiliser aux meilleures pratiques.



Pôle psycho-social

Les travailleuses sociales et la psychologue assurent la stabilisation des personnes victimes via les actions d'urgence, puis les accompagne vers l'insertion et un rétablissement durable. Le Pôle gère 2 appartements d'urgence sécurisés (10 places).

7

Pôle juridique

Les juristes du CCEM, en lien avec le réseau d'avocats bénévoles, accompagnent les personnes dans toutes leurs procédures : pénales, civiles, administratives et asile, et cela à tous les niveaux de juridiction.



2019

- Lancement du module de formation conjoint entre le CCEM, l'Inspection du Travail et l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI)
- Lancement du projet SAVE, au Maroc, jusqu'en 2024
- Célébration de nos 25 ans à l'Assemblée nationale

2018

- Recommandations et propositions d'amendements aux parlementaires dans le cadre de la Loi dite "Asile & Migration"

2023

- Présentation conjointe du CCEM et de l'OCLTI à la Commission Européenne

2024

- Accueil de l'Assemblée générale de La Strada International à Paris
- Ouverture d'un appartement d'urgence sécurisé pour hommes
- Célébration de nos 30 ans à la Maison du Barreau de Paris

Les personnes accompagnées depuis 1994

L'accompagnement des personnes victimes d'esclavage moderne vers l'accès à la Justice et aux droits est au cœur de l'action du Comité depuis sa création en 1994.

D'abord principalement axé sur la mise à l'abri et l'accompagnement juridique, il s'est rapidement développé afin de répondre aux besoins des personnes de manière globale.

28 ans en moyenne à l'entrée en exploitation

17% de mineurs au début des faits en France

8 ans pour les plus jeunes victimes

65 ans pour la plus âgée

Durée d'exploitation moyenne par victime : 4 ans

Durée d'exploitation la plus longue : 50 ans

Sortir d'exploitation et faire confiance à nouveau, après avoir été trompé, souvent sous couvert d'aide, est loin d'être aisé pour les victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. L'écoute est ainsi essentielle dans le travail du CCEM, au stade tant de l'identification que des accompagnements psycho-social et juridique.

116

personnes accompa

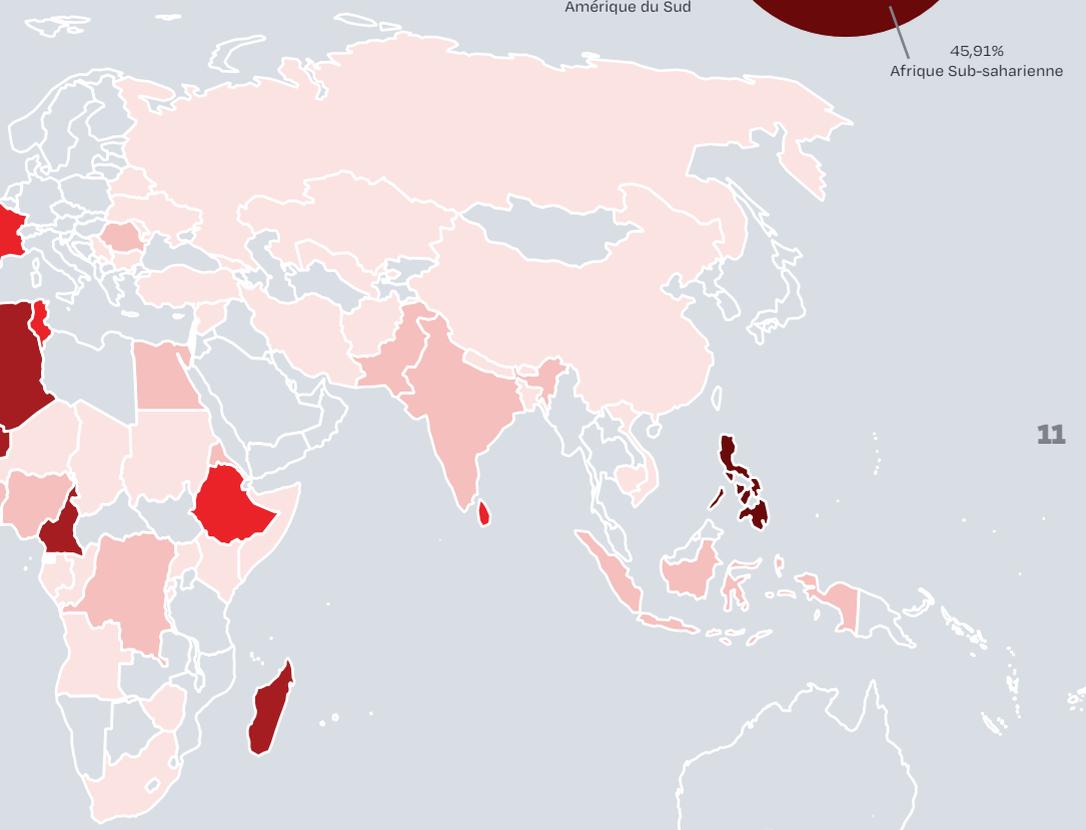
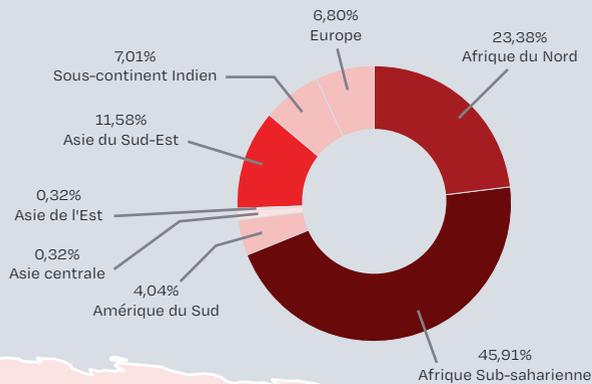
83 pays d'origine des personnes accompagnées

10

Nombre de victimes :

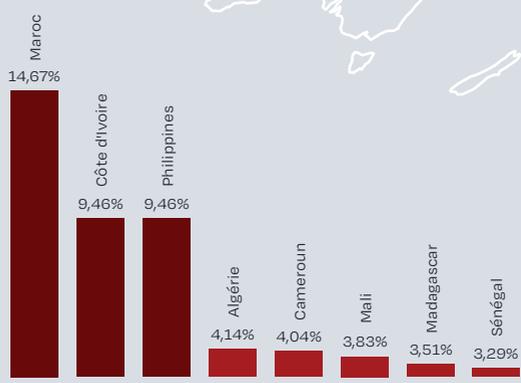
- de 1 à 10
- de 11 à 20
- de 21 à 30
- de 31 à 65
- de 66 à 150





11

- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Sri Lanka
- Syrie
- Tchad
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Turquie
- Ukraine
- Vénézuéla
- Vietnam
- Zimbabwe



3 des 1167

Karim

Karim est originaire du sud du Maroc. De 2012 à 2016, alors qu'il ne parlait pas français, il a travaillé pour un couple propriétaire d'une épicerie parisienne, tous les jours, très tôt le matin et très tard le soir. Lorsqu'il ne travaillait pas, il devait rester caché dans le faux plafond sous la chaudière (sa « chambre »), en vigilance du patron en cas de contrôle. Il prend conscience de ses droits grâce à un passant avec qui il fraternise. Saisie, l'Inspection du travail contrôle l'épicerie et recommande au procureur de considérer l'infraction de traite. Le couple est finalement condamné en 2022 au titre de la soumission d'une personne vulnérable à des conditions de travail indignes, une minimisation des faits qui laisse Karim sans titre de séjour, malgré une victoire devant le Conseil de Prud'hommes. Alors qu'il travaille de manière déclarée depuis 2017, Karim s'est vu notifié une obligation de quitter le territoire après avoir demandé sa régularisation. Nous continuons ainsi de l'accompagner.

Isa

Isa a quitté les Philippines pour travailler dans le Golfe, dans l'espoir d'offrir une meilleure vie à ses 3 enfants. Après quelques années, elle entre au service d'une riche famille qatarie, dont l'époux est un haut dignitaire de l'armée. En 2021, suite à la mutation de ce dernier, elle les accompagne à Paris. Ici comme à Doha, elle est enfermée, ses journées sont interminables, son passeport est confisqué. Un jour, désespérée et encouragée par des personnes rencontrées sur les réseaux sociaux, elle tente

de s'enfuir en nouant un drap à sa fenêtre, la conduisant à chuter et se fracturer les jambes en de nombreux endroits. Isa est aujourd'hui lourdement endettée car elle n'était pas couverte par l'assurance maladie lors de l'incident. Elle subit également des séquelles de ses blessures. En 2024, elle fait le choix courageux de témoigner dans le journal Libération. Côté judiciaire, l'instruction ouverte pour traite des êtres humains est toujours en cours ; le CCEM espère que l'immunité diplomatique de son employeur n'empêchera pas Isa d'obtenir justice.

Sandra

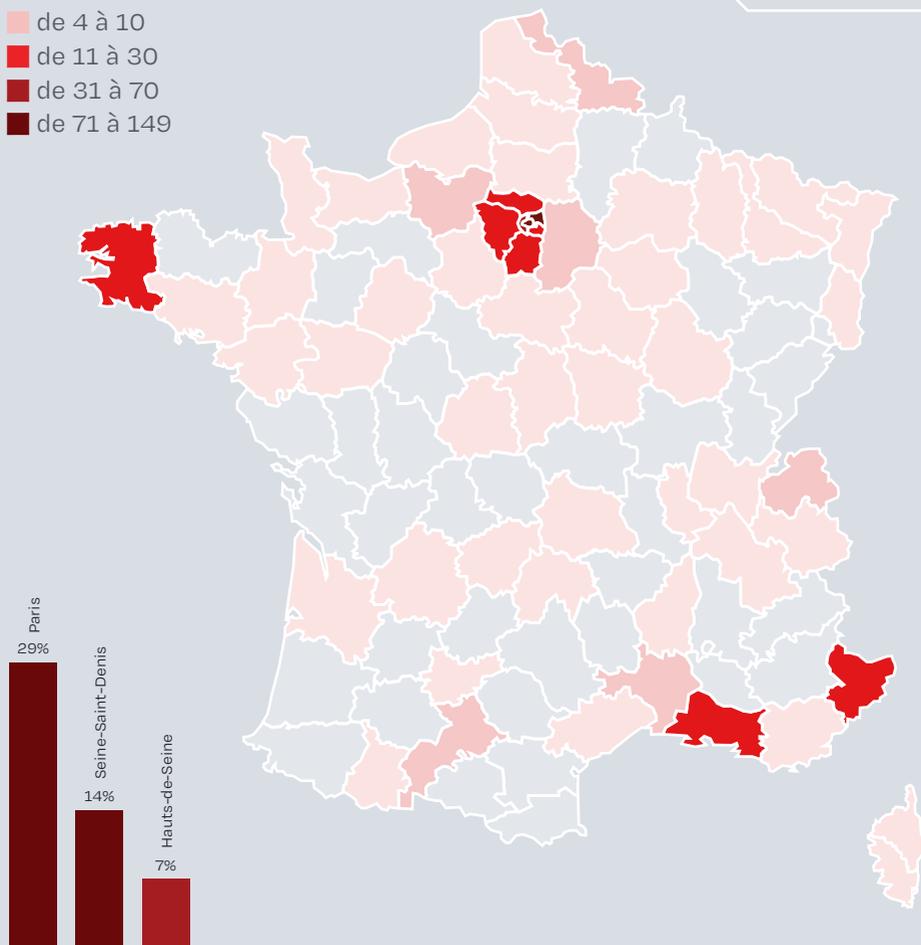
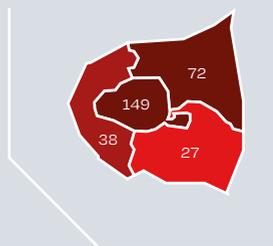
Sandra est née et a grandi en République démocratique du Congo. En 2004, alors qu'elle a 22 ans, une cousine de 10 ans son aînée, installée en France depuis de longues années, lui propose de la rejoindre afin d'être scolarisée, chance que Sandra n'a jamais eue. Le piège se referme sur Sandra dès son arrivée : son passeport est déchiré sous ses yeux, elle découvre le cagibi qui sera sa chambre et la longue liste de tâches à réaliser chaque jour. Pendant 4, elle subit un rythme de travail infernal au domicile, et même à l'extérieur puisqu'on l'envoie travailler sous de fausses identités, au profit de sa cousine qui va même jusqu'à contracter un prêt en son nom. En 2019, soit 10 ans après le dépôt de plainte, les exploitateurs sont condamnés pour traite des êtres humains. Sandra a depuis acheté une maison avec l'argent de l'indemnisation.

Lieux d'exploitation sur les 5 dernières années

Ces 5 dernières années, 471 personnes ont été exploitées dans 59 départements français, dont des départements ultra-marins. Certaines personnes ont pu être exploitées dans plusieurs départements.

Nombre de cas :

- de 1 à 4
- de 4 à 10
- de 11 à 30
- de 31 à 70
- de 71 à 149



Identifier et accueillir les personnes victimes

L'identification est une étape clé de la lutte contre la traite des êtres humains. En effet, la méconnaissance de leurs droits dans laquelle sont les victimes, ou, si elles en ont conscience, l'impossibilité psychologique et matérielle de les faire valoir, les empêchent de se considérer et se présenter comme victimes.

Depuis 2015 :

1833 approfondissements des signalements par questionnaire

782 approfondissements des signalements par un entretien d'identification

14

Depuis 1994 :

7142

signalements

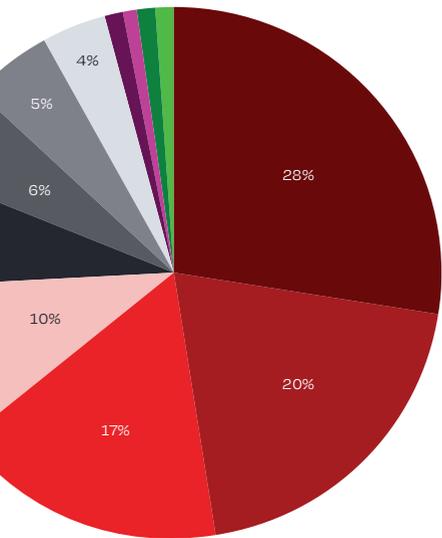
dont

159

de personnes accompagnées

soit 1167 personnes





Sources des signalements (personnes accompagnées sur les 5 dernières années) :

- Associations 28%
- Victime elle-même 20%
- Autres / anciennes victimes 17%
- Tiers et particuliers 10%
- Inspection du travail 7%
- Avocats 6%
- Familles et proches de la victime 5%
- Gendarmerie / Police 4%
- Professionnels de santé 1%
- Administrations spécialisées (Ofpra, Ofii) 1%
- Autres (consultat, etc.) 1%
- Anonymes 1%

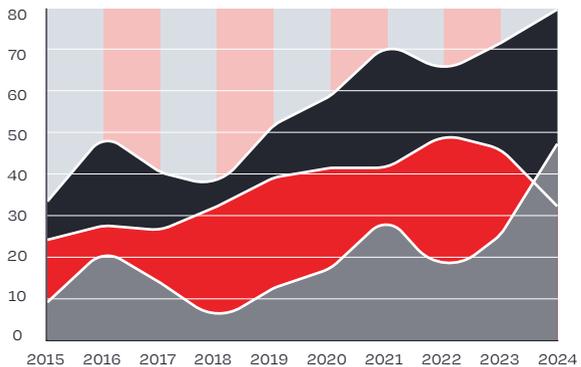
La traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail se déroule généralement en huis clos, dans les domiciles privés, dans des chantiers inaccessibles ou des aires agricoles reculées. Elle nécessite plus spécifiquement une analyse technique, afin d'identifier le caractère indigne des conditions de travail et d'hébergement.

En tant que première association française à avoir mis en lumière le phénomène invisible d'esclavage moderne, le CCEM s'est, au fil des années, forgé une expertise reconnue en matière d'identification des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Pour cela, il a développé un processus interdisciplinaire et en plusieurs étapes, qui lui permet d'analyser entre 350 et 400 signalements par an.

100%
agnées

- Personnes nouvellement identifiées et accompagnées
- dont femmes
- dont hommes

Victimes nouvellement accompagnées :



L'accompagnement psycho-social

Si les fondatrices et fondateurs du CCEM ont d'abord identifié la voie judiciaire comme moyen de lutte, il est immédiatement apparu que sans assistance matérielle, sociale et psychologique, il était impossible pour les personnes victimes de remettre en question leurs conditions de travail, de se rétablir, et enfin de s'engager dans de longues et éprouvantes procédures en justice.

Après des premières années à recourir au bénévolat pour accueillir, héberger et accompagner les personnes, un Pôle social s'est rapidement constitué. Les travailleuses sociales, soutenues par des stagiaires et des bénévoles, mettent en place toutes les actions d'urgence nécessaires à la sortie d'exploitation des victimes et leur stabilisation (par exemple la mise à l'abri, les soins d'urgence, des aides financières pour subvenir aux besoins primaires, etc.), puis accompagnent chaque personne dans la construction d'un projet d'insertion et de vie.

En 2019, après l'intégration d'une psychologue clinicienne, le Pôle, devenu « psycho-social », est en mesure d'intervenir de manière globale pour mieux accompagner les personnes victimes et prendre en compte tous les traumatismes vécus dans leur projet individuel.

Ces 5 dernières années :

2053 aides individuelles

372

Aides alimentaires
remises au lendemain de l'exploitation

658

Aides au transport

744

Entretiens avec la
psychologue

77

Sorties socio-culturelles
organisées

« Grâce à vous j'ai changé ma situation à 100%. Avant, j'avais pas d'aide, pas de papier, pas de maison, pas de quoi faire des courses, pas de possibilité de me soigner... De l'accueil à chaque bureau, on se sent écouté et accompagné, y compris par les anciens membres de l'équipe. Il ne faut pas les oublier ! »

S, jeune homme marocain accompagné depuis décembre 2023 après 1 an et 8 mois d'exploitation

Propos recueillis en octobre 2024.

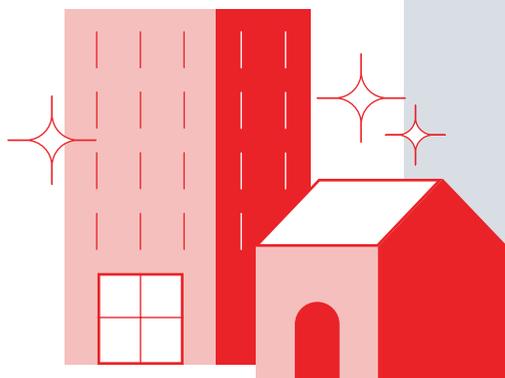
Mettre à l'abri

Très tôt dans son histoire, le CCEM a identifié le lien intrinsèque entre hébergement et exploitation par le travail. En effet, la question de l'hébergement est présente à tous les stades de la mise en exploitation et de l'accompagnement.

18 Selon les textes internationaux et français, héberger une victime peut être l'un des actes constitutifs de la traite des êtres humains. En 2023, 94% des 304 personnes accompagnées étaient dépendantes de leurs exploiters concernant l'hébergement. Les menaces de mise à la rue, véritable chantage à l'hébergement, que profèrent les exploiters à l'encontre de ces dernières peuvent également être considérées comme l'un des moyens utilisés pour maintenir la victime en exploitation. Enfin, la soumission d'une personne vulnérable à des conditions d'hébergement indignes, couplées à des conditions de travail indignes est une finalité de la traite à des fins d'exploitation par le travail.

Ainsi, depuis 2003 le CCEM s'est doté d'un appartement d'urgence dont l'adresse est sécurisée pour extraire les femmes victimes qu'il identifie et leur permettre de commencer à se rétablir, en toute sécurité. Il permet d'accueillir 6 femmes, soit entre 12 et 14 par an.

En 2024, après en avoir rêvé pendant de longues années, la mise à disposition d'un appartement de deux chambres par une particulière nous a permis d'ouvrir un appartement pour les hommes, toujours plus nombreux (10% entre 2020 et 2024). 2 places ont d'abord été disponibles en mai 2024, une 3ème l'est depuis août, 4 le seront à terme.



Depuis 2002 dans notre appartement pour femmes :

196

femmes mise à l'abri
et hébergées

+36000

nuitées passées

Depuis mai 2024 dans notre appartement pour
hommes :

3

hommes mis à l'abri
et hébergés

283

nuitées passées

*« J'avais très peur à mon arrivée à l'association
mais l'équipe du CCEM m'a écoutée puis m'a em-
menée à l'appartement où j'ai pu me poser et me
reposer. »*

**S, jeune femme éthiopienne accompagnée entre 2017
et 2022**

Propos recueillis en 2018 pour le rapport d'activité.

19

*« Après avoir beaucoup erré, je me suis senti
enfin stable, mon esprit apaisé. J'étais en sécurité.
Grâce à vous. »*

**S, jeune homme marocain accompagné depuis
décembre 2023 après 1 an et 8 mois d'exploitation et
deuxième à avoir intégré l'appartement d'urgence
pour homme, en juillet 2024.**

Propos recueillis en octobre 2024.

L'accompagnement juridique

Dès sa création, l'accompagnement juridique était à la base de l'action et de l'expertise du CCEM. En effet, comme le disait souvent Sylvie O'Dy, membre fondatrice et Présidente du Comité, nous avons choisi l'arme du procès pour rétablir les droits des personnes victimes, rendre visible leur vécu grâce à la médiatisation générée par les audiences pénales, et enfin pour combattre l'impunité des auteurs, en faisant le pari que ces trois objectifs se nourriront entre eux.

Par deux fois, le CCEM a accompagné des personnes jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). En 2005 et 2012, celle-ci leur a donné raison, créant la première jurisprudence en la matière en France et en Europe, et menant à l'introduction d'une législation inédite.

20

+450

procédures judiciaires

Engagées depuis 30 ans

37 Avocats membres du réseau d'avocats bénévoles

Depuis 30 ans :

13
condamnations
définitives pour traite
des êtres humains

dont 6
depuis 2022

0,5 années
de prison ferme en moyenne

1,5 années
de prison avec sursis en moyenne

272
victimes concernées

dont **52**
accompagnées par le
CEEM

Ainsi, l'histoire de l'association, mais aussi de la législation anti-traite française, voire même européenne, s'est majoritairement construite par et grâce à son travail juridique, en particulier les premières poursuites pénales engagées.

21

Ces 5 dernières années :

135 plaintes déposées sous la qualification
de traite des êtres humains

12 constitutions en partie civile du CCEM

Quelques affaires qui ont fait le droit

En 30 ans, ce sont plus de 450 procédures judiciaires qui ont été initiées avec les personnes victimes, et suivies par l'équipe de juristes et le réseau d'avocats bénévole du CCEM.

S'engager dans une procédure est loin d'être un acte anodin. Pendant des années, généralement une dizaine, souvent plus, les personnes restent liées à leurs exploiters par la procédure : auditions par les officiers de police et les juges d'instruction, confrontations, audiences, etc. La répétition des faits et la reviviscence des souvenirs sont nombreuses, quand les personnes n'ont finalement qu'un souhait : avancer et se reconstruire.

Nous vous proposons ici de découvrir quelques-unes des affaires qui ont marqué l'histoire du CCEM, par leur caractère inédit, leur ampleur, ou encore leur apport jurisprudentiel.

1ère condamnation sur la traite des êtres humains dans une affaire d'exploitation par le travail !

F, jeune femme sénégalaise ayant travaillé 16h par jour pour 120€ mensuels a été reconnue victime de traite. Son exploitateur a été condamné à 1 an de prison avec sursis...

16 décembre 2010, TGI de Lyon

20 ans de procédure et la reconnaissance du droit à la pleine réparation !

L'affaire de F. est hors-normes : exploitée de ses 12 à 17 ans, elle a déposé plainte en 2001. Ce n'est qu'en 2019 que la chambre sociale de la Cour de cassation a émis un arrêt de principe, suite à la décision du Conseil de Prud'hommes de se déclarer incompétent. L'arrêt pose le principe de l'indemnisation intégrale du préjudice subi par les victimes de travail forcé et servitude, qu'il soit moral ou financier. Suite à l'arrêt, le préjudice a été fixé à 280 000€.

3 avril 2019, Cour de Cassation

1ère citation directe dans une affaire du CCEM !

Alors que le parquet avait renvoyé l'affaire sur des infractions relevant du travail illégal seulement, le CCEM, son avocat et les 6 parties civiles se sont résolus à un procédé inédit : imposer aux magistrats de débattre de l'infraction de traite, via une citation directe. Cette initiative s'est révélée positive puisqu'elle a mené à la condamnation de l'exploiteur (1 an de prison ferme). Il s'agissait également de la 1ère intervention du Défenseur des droits dans l'un de nos procès.

13 juillet 2021, Cour d'appel de Rouen

La présence des victimes à l'audience : un élément parfois décisif !

Se présenter à son audience en tant que partie civile relève d'un choix absolument personnel qui ne saurait être remis en question. Toutefois, dans cette affaire, la présence des 3 domestiques exploitées par une riche artiste saoudienne qui, elle, ne s'était présentée ni à l'audience de 1ère instance ni d'appel, avait fait mouche. En effet, les juges avaient notamment constaté de visu la corpulence des 3 femmes : chétives sur les photos prises en exploitation, celles-ci avaient repris du poids et paraissaient reposées... ! Une preuve irréfutable que les conditions de travail et de vie n'étaient pas aussi belles que ce que prétendait la défense.

8 février 2023, Cour d'appel de Paris

Impunité, récidive et recours

En 2017, le CCEM est saisi concernant un homme travaillant dans un domicile depuis une dizaine d'années, contre environ 50€ par mois. Surprise : le couple mis en cause avait déjà été accusé de faits similaires dans les années 2000 ! Cette première affaire était allée jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme, qui avait condamné la France pour son manque de législation et de protection des victimes ! Depuis, le couple ne cesse de multiplier les recours : malgré 3 condamnations pour traite (dont 2 en appel), ils ont à nouveau introduit un recours auprès de la Cour de cassation. Nous sommes en attente du délibéré, normalement annoncé fin novembre 2024.

*20 septembre 2023,
Cour d'appel de Versailles
(dernière décision – en cours)*

Sensibiliser et former

Depuis sa création, le CCEM s'attache à faire connaître la réalité de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail auprès du plus grand nombre, via des interventions directes auprès de publics variés.

Ces interventions ne se limitent pas seulement à la définition du phénomène et à des connaissances théoriques ; le Comité partage aussi son expertise et informe sur les actions concrètes qu'il entreprend pour protéger et accompagner les personnes victimes. Ce partage d'expérience et de pratiques est essentiel pour permettre aux différents acteurs impliqués dans la lutte contre la traite en France et pour ainsi mettre en commun ses savoirs et compétences et contribuer à intervenir de la manière la plus efficace auprès des victimes.

S'il est parfois complexe de répondre positivement à toutes les sollicitations, le CCEM s'attache à être le plus réactif et disponible possible ; son histoire a démontré combien la mise en lumière de l'esclavage moderne et la communication sont fondamentales pour identifier les victimes et les soutenir.

Depuis 2016 :

257

interventions du CCEM
auprès des publics

12240

personnes touchées
par les interventions

6231

professionnels formés

1174

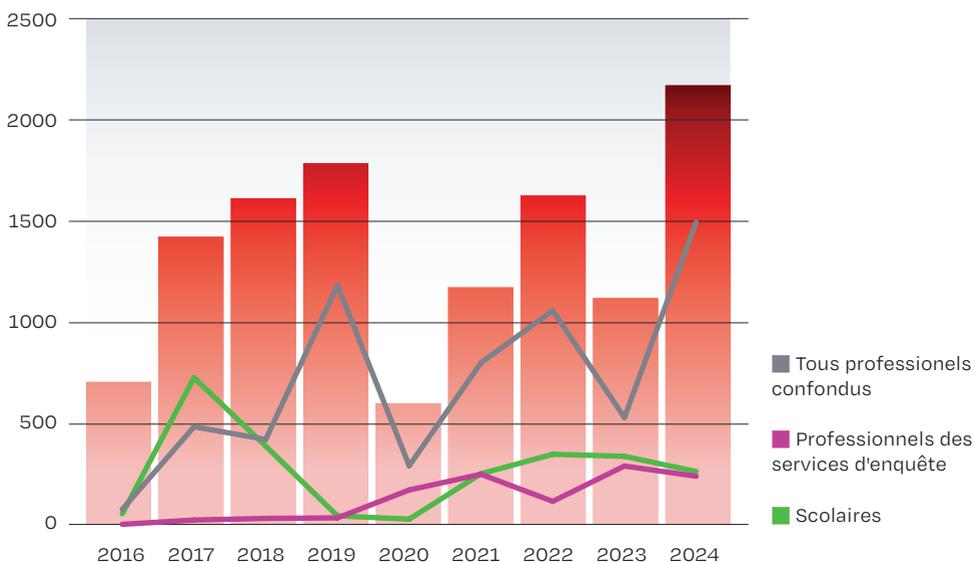
professionnels des
services d'enquête
(Gendarmerie nationale,
police et Inspection du
travail)

2414

scolaires

25

Total des participants touchés par années :



Nos actions à l'international

En 30 ans, le Comité Contre l'Esclavage Moderne a réalisé 8 projets à l'international avec divers partenaires. Alors que les premiers projets ont principalement concerné la sensibilisation de la société civile européenne, les plus récents ont intégré une grande dimension opérationnelle, avec des transferts de compétences, de l'appui direct aux partenaires locaux et leurs bénéficiaires, ou encore des actions d'encapacitement (« empowerment ») des personnes victimes.

26

2010 - 2011 : RAPViTE

RAPViTE consistait en un cycle de recherche et de sensibilisation sur les violences vécues par les femmes migrantes, notamment victimes de traite.

2004 - 2007 :

Longue Marche

Mené depuis Paris, le projet visait à mieux comprendre les parcours des personnes asiatiques en France.

2003 : Approche multidisciplinaire de la protection des victimes de traite

Second projet européen du CCEM, il visait à renforcer la collaboration avec divers pays européens et d'éditer de nombreuses brochures de sensibilisation.

1998 - 2000 : L'Europe Unie contre l'esclavage !

Première action internationale du CCEM, financée par l'Europe, le projet a permis une réelle mise en lumière du phénomène ainsi qu'une mise en réseau des différents acteurs européens.



2019 – 2024 : SAVE

Avec cette première initiative extra-européenne qu'il a coordonnée, le CCEM a accompagné 5 partenaires marocains dans le renforcement de leurs compétences sur la traite et le suivi des victimes identifiées par leurs équipes. Plus de 300 victimes ont bénéficié d'un accompagnement, et plus de 200 professionnels et bénévoles d'une formation ou sensibilisation.



2013 - 2014 : Balkans Act Now !

Mené avec des membres de La Strada International, le projet visait à partager les meilleures pratiques entre Europe de l'Ouest et de l'Est, autour de la traite.

2020 – 2023 :

De l'Asie du Sud-Est à l'Europe

Le consortium mené par la Global Alliance against trafficking in women et composé d'associations européennes et sud-est asiatiques a permis la publication d'une étude portant sur le parcours des femmes exploitées entre les deux continents, ainsi que la réalisation de diverses actions d'accompagnement. Entre autres, la participation de 4 d'entre elles à une exposition nationale au Musée National de l'Histoire de l'Immigration.



Rendre visible l'invisible

Fidèle à ses origines et à la vision de ses fondatrices et fondateurs, le CCEM s'attache à mettre toujours plus en lumière le phénomène de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains par le biais des médias et via ses propres réseaux.

Ses efforts se ressentent concrètement, puisque ces dernières années l'association a été de plus en plus sollicitée, par divers type de médias : télévision et radio, presse écrite, médias internet, etc.

Communiquer nécessite parfois une charge de travail sous-estimée, pour organiser et poser le cadre de la collaboration avec chaque média, assurer la sécurité des victimes qui témoignent et leur anonymat, organiser les interviews et tournages, et toutes les éventuelles retombées.

Via les réseaux sociaux, le CCEM est en mesure de choisir et entièrement maîtriser les thématiques ou informations qu'il souhaite rendre visibles, mais aussi d'offrir un aperçu de la vie de l'association.

28

Sur les 5 dernières années :

+47,36%
d'abonnés et visiteurs
sur nos canaux de communication ! *

* (site internet, newsletter, Facebook, Twitter/X, Instagram, LinkedIn)

Sur les 5 dernières années :

+195 mentions dans les médias

dont 86 dans la presse
écrite nationale

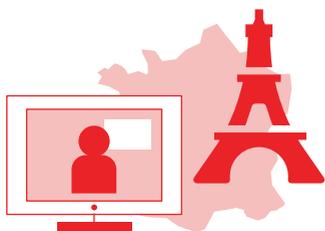
65 dans la
presse écrite
locale



15 dans la
presse
internationale



29 dans l'audiovisuel
national et local



29

2017

- Une nouvelle newsletter !
- Relance des comptes Facebook et Twitter (X)

2019

- Un nouveau site internet

2023

- Le CCEM en Une de *Libération*

2024

- Lancement du compte Instagram

Nos réseaux et partenariats

Depuis sa création, les membres du CCEM ont compris l'intérêt d'unir les ressources et les compétences et de travailler en réseau afin d'œuvrer ensemble pour une meilleure protection des victimes de la traite. En 30 ans, notre expertise nous a permis de mener des actions de plaidoyer collectives ou individuelles, souvent remarquées et parfois absolument décisives pour l'avancée de la législation et des pratiques en France, en Europe et ailleurs. Nos partenaires nous permettent de faire avancer les pratiques via l'échange d'expertise, notamment avec les services enquêteurs et acteurs spécialisés. De plus, ils se font le relais de nos observations au niveau national ou européen, de faire changer les lois ou proposer des améliorations et des solutions en matière de traite à des fins d'exploitation par le travail.

30

**Global Alliance Against
Trafficking in Women**

**ONG
Membres**

**Département d'État des
États-Unis et rapport
mondial sur la traite**

**Pays d'origine des victimes
accompagnées**

**Partenaires
marocains du
projet SAVE**

Rapporteurs
spéciaux

Fonds
onusiens
dédiés

Organisations
des Nations
Unies

OIM

OIT

HCR

ONUDC

Europe

Conseil de
l'Europe

Union
Européenne

Plateforme
La Strada
International

OSCE

France

Parlementaires
et élus

Défenseur
des droits

Miprof

CCEM

Partenaires
opérationnels

CNCDH

Ministères et
collectivités

Collectif Ensemble
contre la traite des
êtres humains

Elles et Ils font le Comité Contre l'Esclavage Moderne

Les membres de notre Conseil d'administration en novembre 2024 :

Mme Franceline Lepany

Présidente

Avocate honoraire

M. David Desgranges

Vice-président

Avocat au Barreau de Paris

M Vincent Morley-Pegge

Trésorier

Contrôleur de gestion (retraité)

Me Marie-Aimée Piriou

Secrétaire

Avocate au Barreau de Paris

M Olivier Brisson

Membre Bureau

Avocat à la Cour nationale du droit d'asile
(retraité), membre fondateur

M Adelphe de Taxis du Poët

Membre Bureau

Expert en innovation à la Caisse des dépôts et
des consignations (retraité)

Mme Georgina Vaz Cabral

Ancienne salariée, experte internationale aux
Nations Unies et OSCE

Mme Zita Cabais-Obra

Survivante,
ancienne syndicaliste et membre de l'ISTAC

Me Juliette Vogel

Avocate au Barreau de Paris

Mme Axelle Lemaire

Directrice déléguée à la Croix-Rouge française,
ancienne députée

M Charles-Eric Clesse

Magistrat (Belgique),
Expert du Conseil de l'Europe

Mme Christine Lazerges

Ancienne Présidente de la CNCDH et députée

Mme Maria-Grazia Giammarino

Ancienne Rapporteuse Spéciale des Nations
Unies sur la traite et magistrate (Italie)

Gal Philippe Thuriès

Général de la Gendarmerie nationale,
ancien chef de l'OCLTI

M François Pacquement

Chargé de mission histoire et réflexion straté-
gique, AFD

M Patrice Fleury

Directeur de structures d'hébergement
(retraité)

Les membres de l'équipe opérationnelle en novembre 2024 :

Salariées :

Mona Chamass-Saunier
Directrice

Roxane Ouadghiri Hassani
Directrice adjointe

Pascale Martin
Coordinatrice du Pôle juridique

Marie Foucray
Coordinatrice du Pôle psycho-social

Clémence Patoureaux
Juriste

Louise Laborier
Juriste

Aurélié Garnier
Juriste

Soundouce Khemies
Travailleuse sociale

Nadia Benallal
Psychologue clinicienne

Dana Merciecal
chargée d'accueil
et de vie associative

Chehrazade Lanouar
Agente administrative et financière

33

Stagiaires et volontaires de service civique :

Pôle juridique :
Clara Denis

Pôle psycho-social :
Camille Warin-Mogharrebi &
Naïma Kontoratchi

Communication et sensibilisation :
Anne Vincent

Membres du comité de vie associative :

Leïla, Julien-Fred, Rabia, Grace, J, Nagy, Saïkou, Jocelyn

Chaque année, l'action du CCEM ne serait possible sans la participation de plus de soixante bénévoles ! Nous les remercions chaleureusement !

Réalisé et imprimé en novembre 2024 - Conception graphique : Sofiane Baranek

Nos rêves

Malgré toutes nos réussites et tout le chemin parcouru ces dernières années, nous continuons à réfléchir à l'avenir et à comment toujours mieux lutter contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Voici quelques uns de nos souhaits :

- Une meilleure prise en main et reconnaissance de l'infraction de traite des êtres humains par les acteurs judiciaires, pour que les procédures judiciaires ne soient plus synonymes de décennies de démarches pour les victimes ;
- Une meilleure prise en compte des peines et montants d'indemnisation prononcés soient cohérents quant à la gravité des faits commis d'un côté et subis de l'autre ;
- Une protection inconditionnelle des victimes, qu'elles déposent plainte ou non ;
- De véritables moyens pour accompagner les victimes de manière digne, sans concession sur leurs droits, leur sécurité ou leurs soins ;
- Une meilleure formation des services d'enquête et des magistrats sur l'infraction de traite des êtres humains ;
- Une reconnaissance du rôle de l'Inspection du travail dans la protection administrative des victimes ;
- Des actions publiques spécifiques à la lutte contre l'exploitation domicile, éternel angle mort des plans nationaux de lutte contre la traite en France ;
- Un positionnement national fort et engageant à l'encontre de l'exploitation commise par les agents protégés par l'immunité diplomatique.

Nos principaux soutiens



PREMIER MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cofinancé par l'Union européenne



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DIRIETS)



Reconnue d'utilité publique

35

Nos principaux partenaires et mécènes



M Mission
I interministérielle
P pour la protection
R des femmes contre les violences
O et la lutte
F contre la traite des êtres humains





169bis boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
info@ccem.org - 01 44 52 88 90
www.esclavagemoderne.org